



Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville

## COMMUNE DE MANOM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 octobre 2023

sous la présidence de *Marie-Laurence HERFELD*, Maire

**Présents :** HERFELD Marie-Laurence, *Maire*

HERFELD Marie-Laurence, BIRCK Jean-Claude, BUHAJEZUK Christelle, DEGRANGE Fabien, GAILLOT Jean-Luc, MANGIN Célia, SANSALONE Carmelo *Adjoint et conseiller délégué*, ARCELLA Véronique, AUBERTIN Yanick, BARONI Alice, BURY Sébastien, DUCLOS Benjamin, FURLAN Régis, GEISSLER Gérard, GIULIANI Véronique, MANGEOL Denis, SIMON Malika, TERVER Anne, conseillers *municipaux*.

**Absents représentés (procurations) :**

DIAS Bruno représenté par MANGIN Célia  
HOSY Angeline représentée par SANSALONE Carmelo  
PETIT Kathy-Anne représentée par SIMON Malika

Nombre de Membres en exercice :	23
Nombre de Membres présents :	18
Nombre de Membres absents :	4
Nombre de procurations :	3

**Absent excusé :**

PELTRE Stéphane

Le secrétariat a été assuré par : MANGIN Célia

## Délibération 2023-030

### Renouvellement des baux de chasse : convention de gré à gré et tarification

La surface du domaine chassable de la commune est de **858 ha 63 a 53 ca**.

Après avis de la Commission Communale Consultative de Chasse (4C) réunie le 16 octobre 2023, une réserve d'une surface de **465 ha 08 a 65 ca** est attribuée à Pierre Antoine de Selancy dont **455 ha 38 a 56 ca** en propriété.

Il reste un lot unique de chasse d'une surface de **387 ha 42 a 49 ca**.

M. SONTOT Bernard, adjudicataire en place, s'est porté candidat au renouvellement de la location de ce lot unique le 19 septembre 2023. Après examen de son dossier la 4 C a émis un avis favorable.

M. SONTOT a, par ailleurs, demandé une révision de prix de la location compte tenu des difficultés à chasser sur le ban communal de Manom. La commission propose de fixer le prix de la location à 4 € l'hectare contre 4.44 € auparavant.

Entendu l'exposé de Madame le maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité

Décide :

- De renouveler la location par **convention de gré à gré** à M. SONTOT pour un lot unique de **387 ha 42 a 49 ca** sous réserve de l'acceptation par le candidat du prix de location.
- D'autoriser le maire à signer cette convention.
- De fixer la location de la chasse à 4 € l'hectare :
  - Au prix annuel de 1 549.70 € arrondi à **1 550 €** pour M. SONTOT Bernard
  - Au prix annuel de 71.96 € arrondi à **72 €** pour les **17 ha 99 a 24 ca** attribués à M. Pierre Antoine De Selancy.

Fait et délibéré en séance  
le 25/10/2023

Le Maire, Marie-Laurence HERFELD

